



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 29 avril 2024

**Délibération n° 2024-072**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/04/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - DIERS de LABARRE Nathalie.

Absents excusés : MM. LAVERGNE Cécile (pouvoir BERNARD-BARTHE Pierre) - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie

**Domaine et patrimoine - Acte de gestion du domaine public**

**Convention de mise à disposition de la salle Anchoine pour des cours de Yoga**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame Abigail CORSAIR enseigne la pratique du YOGA en autoentreprise. Les cours sont dispensés en anglais mais ouverts à tous.

Elle souhaite bénéficier d'une mise à disposition de la salle Anchoine pour ce faire à raison d'une heure par semaine, chaque mercredi, de 10h00 à 12h00.

L'activité se déroulera du 8 mai au 30 août 2024 sauf nécessité expresse de la commune qui se réserve le droit d'utiliser les locaux après avoir averti l'association.

Un projet de convention a été établi en ce sens et il s'agirait d'autoriser Madame le Maire à le signer.

***Le conseil municipal décide et vote par 9 voix POUR :***

- D'Autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente afin que Madame Abigail CORSAIR, auto entrepreneuse, puisse enseigner la pratique du YOGA dans la salle Anchoine chaque mercredi de 10 h 00 à 12 h00 du 8 mai au 30 août 2024.
- Elle sera redevable d'une redevance calculée en conformité avec la décision n° 2023-087 du 05/07/2023

Publication dématérialisée du 02/05/2024  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20240429-2024\_072DE  
Reçu le 02/05/2024